



**MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE**  
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale  
Bouchette (Québec) J0X 1E0  
Tél. : (819) 465-2555 ▪ Fax. : (819) 465-2318

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2026-382 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-364 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Bouchette, le 4 mars 2026 :

Règlement 2026-382 modifiant le règlement 2025-364 relatif à la gestion des matières résiduelles.

Ce règlement concerne la modification de la fréquence des collectes pour les unités d'occupation commerciale ou institutionnelle.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 36 rue principale, Bouchette, (Québec), aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bouchette, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Patricia Larvière  
Greffière-trésorière

# CERTIFICAT DE PUBLICATION



## MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale  
Bouchette (Québec) J0X 1E0  
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Bouchette, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, certifie que j'ai publié l'avis portant sur *l'adoption du règlement 2026-382 modifiant le règlement 2025-364 relatif à la gestion des matières résiduelles* accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 7 mai 2026, à chacun des endroits suivants :

36 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

41 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Bouchette, ce 7 mai 2026.

Patricia Larivière  
Greffière-trésorière